



VERSAILLES

Compte-rendu Conseil de quartier Saint-Louis du Mercredi 7 juin 2023

1. Présentation propreté à l'occasion de la troisième étoile du label éco-propre : intervention de Monsieur Philippe Pain.

Dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue, la ville de Versailles s'est engagée depuis 2009 au côté de l'Association des Villes pour la Propreté Urbaine (AVPU).

Elle a ainsi obtenu la 2^{ème} étoile du Label « Ville Éco-Propre » qui récompense les villes qui ont mises en place un plan d'action qui visent à réduire les niveaux de salissures enregistrées par les Indicateurs Objectifs Propreté (IOP).

Ce label qui compte cinq étoiles récompense les collectivités qui engagent des plans d'action à moyen terme pour améliorer durablement la propreté de leurs espaces publics.

Cette année, la ville s'est donnée pour objectif d'obtenir la 3^{ème} étoile qui se fonde sur l'engagement de développement durable et valorisant les comportements éco-citoyens sur l'espace public.

Celle-ci l'a obtenu en avant-première et avant la remise du trophée lors des rencontres nationales de l'AVPU qui se déroulent cette année à Niort.

Ces informations sont accessibles via le lien suivant : <http://avpu.fr/label-ville-eco-propre/>

2. Restitution du groupe compost à la suite de la réunion du 15 mai.

Une présentation a été projetée celle-ci est annexée.

3. Restitution de la permanence au marché.

- Se rapprocher des proviseurs de lycée pour rappel des consignes de civisme aux élèves aux heures de sorties.
- La place de la Cathédrale est trop minérale, il est demandé d'y ajouter plus de verdure.
- Il existe un point de deals au niveau du parking de Seaux cela provoque des nuisances (scooters)
- Le marché du jeudi se réduit de semaines en semaines.
- Manque de corbeilles de rue
- Les bus ont du mal à circuler au niveau de l'intersection de la rue Royale et de la rue d'Anjou.

4. Restitution de la commission voirie du 24 mai.

- Le sens unique est peu visible au niveau de la dernière partie de la rue Royale, en effet, de nombreux véhicules et notamment des poids-lourds s'engagent dans cette voie et sont obligés de faire demi-tour devant l'entrée de Notre-Dame du Grandchamp ce qui créé un axe dangereux.

Mairie de Versailles – Cabinet du Maire

Affaire suivie par : Marie-Pascale Bonnefont et Philippe Pain

Tél. : 01 30 97 80 12

Hôtel de Ville - 4, avenue de Paris R.P. 1144 - 78011 Versailles Cedex

www.versailles.fr



VERSAILLES

Le service voirie propose un renforcement de la signalisation à cet endroit avec la mise en place d'un panneau C13a : impasse  à baisser à droite : épingle et à doubler à gauche : sur le mât de fin de Z30.

Egalement, le panneau de type  sur le mât avec la signalétique vélo. Celui-ci pourrait être posé si les nouveaux aménagements ne sont pas suffisants après un temps d'observation.

Après vérification, il semble délicat de déplacer un panneau directionnel (de type D20), selon l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière : « être placé de telle manière que la manœuvre soit effectuée devant le panneau » d'après les services.

Par ailleurs, concernant le « sens interdit sauf riverains », il n'est pas recommandé, car, il revient à la privatisation de l'espace public aux seuls riverains d'après les services.

- Le marquage : ZONE 30 est à renforcer autour de Notre-Dame du Grandchamp ainsi que le marquage : ZONE 30 ECOLES rue Saint-Louis. Ces marquages doivent être réalisés courant juin.
- Une jonction pour vélo doit être mise en place entre le nouvel office du tourisme et l'entrée du quartier Saint-Louis et vis-versa.
- L'aménagement d'une piste cyclable en site propre dans l'Avenue de Gaulle.
- Durant les phases de travaux, une barrière permettant de contraindre les piétons sera mise en place. En effet, il n'est pas possible d'aménager un chemin sécurisé pour les piétons, néanmoins, ils peuvent circuler en passant devant les restaurants.
- Dans la rue de Satory, la vitesse des véhicules est excessive le matin, lorsque celle-ci est ouverte. La vitesse moyenne de 27km/h a été relevée par les services. Il n'y a pas de solution évidente. Il faut commencer par améliorer la visibilité sur le panneau d'entrée de zone (déplacer ce panneau campagne de communication propreté + faire un courrier de rappel aux riverains sur les horaires de sortie des poubelles, car, il y a aussi un sujet avec la propreté).
- Information concernant les feux de la rue de l'Indépendance Américaine : relance au Conseil Départemental du 78 : une intervention est prévue au début des vacances d'été. Le CD78 profitera du changement d'armoire pour ajouter 4 secondes à la traversée piétonne (soit 12 secondes au lieu de 8 secondes actuellement).
- Il faut contacter le château concernant le trou dans le sol situé à droite de la grille (fermée) de la pièce d'eau des Suisses, en effet, cela rend difficile l'accès aux personnes à mobilité réduite.

Mairie de Versailles – Cabinet du Maire

Affaire suivie par : Marie-Pascale Bonnefont et Philippe Pain

Tél. : 01 30 97 80 12

Hôtel de Ville - 4, avenue de Paris R.P. 1144 - 78011 Versailles Cedex

www.versailles.fr



VERSAILLES

Autres sujets :

- L'écoulement d'eau Rue Royale à l'angle avec l'Avenue de Sceaux, Versailles Grand Parc va être relancer par Béatrice Delgado qui est bien au courant du problème.
- Demande d'implantation de logos vélos dans la continuité de la bande cyclable rue Royale au niveau de l'intersection avec la rue du Général Leclerc.

5. Restitution du rendez-vous concernant la rue de Satory en mairie du 14 avril.

La politique de la ville a été rappelée : « Oui aux musiciens, non aux amplis ».

La réunion en mairie a été très appréciée. L'attitude de Jean-Pierre de Roussane, adjoint au maire, délégué à la Sécurité, aux Affaires militaires, aux Anciens combattants et à la commande publique, réagissant rapidement notamment le dimanche a été très unanimement saluée.

Une remarque sur le niveau sonore à contrôler de l'Happy-Hour (env. 18h30 – 21h30)

Le conseil de quartier est toujours dans le même esprit : « *que cette rue surtout vive mais dans une juste maîtrise du son et des comportements* ».

6. Visite du Grand Contrôle, le 25 mai.

Une visite du nouvel hôtel du Grand Contrôle, ouvert il y maintenant plus d'un an, a été organisée le 25 mai dernier à l'attention des membres du Conseil de Quartier et des habitants du quartier grâce à Madame Bonnefont. Nous avons découvert un établissement exceptionnel sous la conduite de M. Dominique Jégo, son "ambassadeur". Voici quelques éléments de cette visite, pour vous éveiller votre curiosité, et y répondre, au moins pour partie.

En prolongement de l'aile du Midi du château, le Grand Contrôle, le Petit Contrôle et le Pavillon des premières Cent marches, représentent une superficie totale de 2.800 m².

Le **Grand Contrôle** a été construit en **1681** selon les plans de l'architecte Jules Hardouin-Mansart pour Paul de Beauvilliers, duc de Saint-Aignan. Avec le Petit Contrôle voisin, pavillon de brique et pierre élevé comme dépendance au XVIII^e siècle à l'angle de la rue de l'Orangerie et de la route de Saint-Cyr, il a abrité le Contrôle général des finances de **1723** à 1791, d'où son nom. De grands personnages comme Turgot, Calonne ou Loménie de Brienne l'ont habité, et Necker sera son dernier occupant avant la Révolution.

Comme le Petit Contrôle, il devient ensuite **propriété de l'État**. Affecté à l'Armée, il abrite successivement plusieurs fonctions comme ce mess des officiers dont certains se souviennent peut-être encore. En 2008, la réorganisation des armées permet sa mise à disposition de l'Établissement public du château, du musée et du domaine national de Versailles, après quelques travaux préliminaires de conservation de son portail monumental entre 2004 et 2006.

Mairie de Versailles – Cabinet du Maire

Affaire suivie par : Marie-Pascale Bonnefont et Philippe Pain

Tél. : 01 30 97 80 12

Hôtel de Ville - 4, avenue de Paris R.P. 1144 - 78011 Versailles Cedex

www.versailles.fr



VERSAILLES

Après un premier projet hôtelier avorté, les bâtiments font l'objet d'une restauration complète entre 2017 et 2022, pour abriter désormais un hôtel exceptionnel ***** de 13 suites et chambres, confié par bail de 40 ans au groupement Hôtel LOV Collection¹ (Stéphane Courbit –producteur multimédia), avec piscine, SPA et un restaurant gastronomique exploité par Alain DUCASSE.

Projet porté par la Banque des Territoires (CDC) – Lov Hotel Collection (groupe Airelles), leurs partenaires (Architectes en Chef des Monuments Historiques Pierre Bortolussi et Jacques Moulin, Christophe TOLLEMER architecte d'intérieur. ACPH et CALQ maîtrise d'œuvre d'exécution

Entreprise générale : PRADEAU-MORIN.

7. Survol du quartier par des hélicoptères.

Après la transmission de relevé sur quelques jours de ces survols, Monsieur Jean-Pierre de Roussane indique qu'il va saisir la préfecture, seule responsable du contrôle des vols au-dessus de la ville au nom de l'État.

8. Restitution de la visite des Jardins d'Arcadie par le conseil de quartier le 13 avril.

Début mai plusieurs membres du conseil de quartier ont pu visiter les nouveaux bâtiments de la Résidence Service Seniors " Les Jardins d'Arcadie" au 4, rue du monseigneur Gibier.

Pour les versaillais qui se souvenaient des anciens logements des années 60 en très mauvais état, au fond d'un parking, lui aussi, en très mauvais état, le changement visuel est radical.

Après 3 années de travaux de nouveaux bâtiments sont sortis de terre et avec en arrière-cour un jardin assez important. La façade néo-classique Nord - faisant face sur un des côtés du Lycée Jules Ferry redonne architecturalement un continuum plus agréable à l'œil.

Accueilli par la directrice d'établissement Laetitia Hubert, nous avons pu déambuler pendant 2 bonnes heures dans ces nouveaux logements.

La particularité de cet ensemble est qu'il se présente comme un programme mixte c'est-à-dire qu'à côté de la "résidence Services seniors" il y a une partie (somme toute modeste mais réelle) de logements à des associations pour des personnes handicapées en situation d'activité et également des logements sociaux. Le concept repose sur une mixité de résidents pour éviter un effet possible de ghetto. Le grand patio intérieur est d'ailleurs pensé comme un espace de rencontre avec des personnes venant de l'extérieur, que ce soit pour se rendre dans les cabinets de kinésithérapie prévus sur un de ses rez-de-chaussée, comme espace de restauration extérieur ouvert aux non-résidents ou voire comme espace de spectacle et de concert.

¹ 5 autres établissements : " Les Airelles" à Courchevel et à Val-d'Isère, "château de la Messadière" et "Pan dei Palais" à St.-Tropez et "La Bastide" à Gordes.



VERSAILLES

Le hall d'entrée avec boîtes aux lettres, journaux, conciergerie et bar permet aux résidents de se retrouver pour échanger et de se rencontrer. Quant aux espaces extérieurs végétalisés au deçà de la terrasse du rez-de-chaussée, il est constitué d'un jardin en espalier puis d'un petit parc avec même un espace prévu pour un terrain de pétanque.

Les prestations intérieures proposent un restaurant, une salle de fitness, un salon de coiffure et de manucure. Les appartements témoin visités vont d'une trentaine à une cinquantaine de m². Tous sont assez lumineux et disposent d'hubriseries et de volets en bois avec des cuisines ouvertes sur la pièce principale. Les personnes en mobilité réduite disposent d'ascenseur intérieur et même d'ascenseur semi extérieur pour se rendre dans le petit parc. La situation géographique de l'ensemble fait que les résidents profitent d'un calme réel. La volonté de la direction veut que cet espace soit le plus ouvert possible sur la ville en accueillant des manifestations dans le patio central et en favorisant la rencontre des divers occupants dans les salons. A noter que tout ce programme n'est proposé qu'à la location. L'inauguration officielle est prévue le 4 juillet en fin d'après-midi avec Monsieur François de Mazières Maire de Versailles, Monsieur Michel Bancal Président de Versailles Habitat, Monsieur François Georges Président du groupe Les jardins d'Arcadie, Monsieur Charles Henri Billot Président de Domnis, Monsieur Olivier Mabillet de Poncheville Président de l'AGEFO et Monsieur David Georget Directeur Général l'Arche d'Aigrefoin.

Calendriers des réunions 2023/2024 :

Mercredi à 20 h :

- 27 septembre
- 13 décembre
- 13 mars
- 12 juin